

(N° 29.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1862-1863.

**Projet de Loi qui augmente le Budget des Dotation  
pour l'exercice 1863, d'une somme de  
fr. 19,669 87 c<sup>es</sup>.**

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotation pour l'exercice 1863, est augmenté d'une somme de fr. 19,669-87, répartie comme il suit :

ART. 5. Chambre des Représentants . . . . .	fr.	6,994 87
ART. 6. Traitement des membres de la Cour des Comptes. . .		6,575 »
ART. 7. Traitement du personnel des bureaux de cette Cour. .		6,500 »
Ensemble. . . . .	fr.	19,669-87

Bruxelles, le 24 janvier 1863.

*Le Président de la Chambre des  
Représentants,*

(Signé) L. VERVOORT.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) L. THIENPONT.  
H. DE BOE.